



À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika tenue le 9 juin 2025, au lieu ordinaire des séances, à 19 h 00, sont présents: Mesdames les conseillères, Mélanie Grenier, Annie Meilleur et Anne-Marie Meyran, ainsi que Monsieur le conseiller Michel Villeneuve formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Dion. Monsieur le conseiller Christian Lacroix est absent.

En vertu du Règlement R-345, la conseillère Madame Diane Imonti assiste à la séance de façon virtuelle.

Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Marc-André Bergeron est présent.

Deux personnes assistent à la séance.

Il est ordonné et statué ce qui suit :

Séance ordinaire du 9 juin 2025
Ordre du jour

- 1. ADMINISTRATION**
 - 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2025
 - 1.4 Rapport au conseil-délégation de pouvoirs
 - 1.5 Présentation des comptes du mois de mai 2025 - Municipalité
 - 1.6 Présentation des comptes du mois de mai 2025 - Pourvoirie et camping Pimodan
 - 1.7 Dépôt des états financiers 2024

- 1.8 Autorisation de dépenses :
 - 1.8.1 Remplacement de l'ordinateur au poste d'accueil
 - 1.8.2 Remplacement de la pompe d'alimentation d'eau potable Pourvoirie et Camping Pimodan
 - 1.8.3 Mise à niveau du système d'alarme de la bibliothèque et de la patinoire
- 2. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 2.1 Dépôt du rapport financier de la Régie de sécurité incendie et civile Hautes-Laurentides (RSICHL) 2024
- 3. **TRANSPORTS- VOIRIE**
 - 3.1 Mise en réserve de matériaux granulaires
- 4. **HYGIÈNE DU MILIEU**
- 5. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 6. **URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**
 - 6.1 Demande de dérogation mineure no. DPDRL 250025, Matricule : 9642-13-4316, pour la propriété située sur le chemin Chapleau, lot # 6 610 565
- 7. **LOISIRS ET CULTURE**
- 8. **VARIA**
- 9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 10. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2025-06-077

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents d'ouvrir la séance. Il est 19h00.

ADOPTÉE

2025-06-078

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2025-06-079

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2025

Il est proposé par Michel Villeneuve et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la dernière séance ordinaire tenue le 12 mai 2025 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

1.4 RAPPORT AU CONSEIL DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Aucun rapport pour le mois de mai 2025.

2025-06-080

1.5 PRÉSENTATION DES COMPTES DU MOIS DE MAI 2025 - MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Michel Villeneuve et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois de mai 2025 :

- Liste des paiements des comptes au montant total de :
248 320,56 \$;
- Et d'approuver le registre des salaires payés au montant total de :
35 856,40 \$.

ADOPTÉE

2025-06-081

**1.6 PRÉSENTATION DES COMPTES DU MOIS DE MAI 2025 -
POURVOIRIE ET CAMPING PIMODAN**

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois de mai 2025 :

- Liste des paiements des comptes au montant total de :
5 967,27 \$.
- Et d'approuver le registre des salaires payés au montant total de :
3 843,74 \$.

ADOPTÉE

2025-06-082

1.7 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2024

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le dépôt du rapport financier consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, tel que présenté par la firme Mayer Millaire et associés CPA Inc.

ADOPTÉE

2025-06-083

1.8.1 REMPLACEMENT DE L'ORDINATEUR AU POSTE D'ACCUEIL

CONSIDÉRANT QUE l'ordinateur utilisé au poste d'accueil de la municipalité a dépassé le seuil de sa vie utile, soit plus de huit (8) ans ;

CONSIDÉRANT QUE l'ordinateur utilisé au poste d'accueil de la municipalité ne peut être amélioré ou mis à niveau étant donné son âge ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin d'un ordinateur à l'accueil performant et en mesure d'accepter les dernières mises à jour des logiciels employés par la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre déposée par notre fournisseur électronique, Bélanger électronique Inc., pour un ordinateur Lenovo ThinkCentre Tiny Intel i5-14400T au montant de 1399.99\$ plus taxes et frais d'installation - configuration.

ADOPTÉE

2025-06-084

1.8.2 REMPLACEMENT DE LA POMPE D’ALIMENTATION D’EAU POTABLE POURVOIRIE ET CAMPING PIMODAN

CONSIDÉRANT QUE la pompe d’alimentation d’eau potable de la Pourvoirie et Camping Pimodan a cessé de fonctionner ;

CONSIDÉRANT QUE l’alimentation en eau est essentielle pour la Pourvoirie et Camping Pimodan ;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de la pompe d’alimentation a dû être fait rapidement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents de défrayer les coûts pour le remplacement de la pompe en alimentation d’eau pour la Pourvoirie et Camping Pimodan au coût de 3500\$ plus taxes.

ADOPTÉE

2025-06-085

1.8.3 MISE À NIVEAU DU SYSTÈME D’ALARME DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT QUE le système d’alarme des bâtiments de la bibliothèque et de la patinoire perdent régulièrement, de façon temporaire, la connexion avec la centrale d’alarme;

CONSIDÉRANT QUE les panneaux de contrôle des systèmes d’alarme des bâtiments de la bibliothèque et de la patinoire ne peuvent être mis à jour de façon à communiquer avec l’ensemble des panneaux de contrôle des bâtiments de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments de la municipalité doivent bénéficier d’une couverture constante et fiable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l’unanimité des membres présents de procéder à la mise à niveau des systèmes d’alarme des bâtiments de la bibliothèque et de la patinoire en acceptant les devis pour les montants respectifs de 1 191.52\$ et 1 395.00\$

plus taxes applicables.

ADOPTÉE

2025-06-086

2.1 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA RÉGIE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE HAUTES-LAURENTIDES (RSICHL) 2024

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le dépôt du rapport financier de la RSICHL consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, tel que présenté par la firme Mayer Millaire et associés CPA Inc.

ADOPTÉE

2025-06-087

3.1 MISE EN RÉSERVE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit avoir une réserve de matériaux granulaires pour réaliser les différents travaux de réparation et amélioration de ses chemins ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents de créer une réserve d'au moins 1000 tonnes métriques de matériaux granulaires et d'utiliser le fonds réservé Carrière-Sablère pour couvrir les frais inhérents.

ADOPTÉE

2025-06-088

6.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO. DPDRL 250025 MATRICULE : 9642-13-4316, POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR LE CHEMIN CHAPLEAU, LOT # 6 610 565

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure de monsieur Stéphane Morin visant l'implantation d'une remise de 10' x 14' avant la construction du bâtiment principal sur le lot 6 610 565 à Kiamika;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8.2.1 du règlement 17-2002 relatif au zonage dispose que les bâtiments accessoires ne sont pas permis avant que ne soit construit le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le permis pour le bâtiment principal sera demandé dans un délai de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT QUE toute autre réglementation applicable sera respectée;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande que la demande soit acceptée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Villeneuve et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la demande de dérogation, mais en insistant qu'aucune tolérance ne sera accordée si le délai pour la demande de permis de construction, et le délai de construction du bâtiment principale ne sont pas respectés.

ADOPTÉE

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Nids de poules dans le secteur du lac François
Date de dépôt pour les candidatures aux élections municipales
Dépôts sauvages sur le chemin Chapleau
Niveleuse et travaux correctifs sur le chemin Albert-Diotte

2025-06-089

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 19h14.

ADOPTÉE

Michel Dion
Maire

Marc-André Bergeron
Dir. général/greffier-trésorier

Je, Michel Dion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Michel Dion, maire